

5



Journal

(non révisé)

Assemblée législative

Nouveau-Brunswick

L'hon. Herménégilde Chiasson,
lieutenant-gouverneur

Présidence : l'hon. Roy Boudreau

le mardi 4 décembre 2007

Deuxième session de la 56^e législature
Fredericton (Nouveau-Brunswick)

le mardi 4 décembre 2007

13 h

Prière.

L'hon. M. Murphy, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre, le mercredi 5 décembre 2007, se forme en Comité plénier pour étudier les projets de loi 5, 7, 9, 8, 10 et 11, après quoi elle reprendra le débat ajourné sur la motion d'adresse en réponse au discours du trône.

L'hon. M. Murphy annonce que l'intention du gouvernement est que, aujourd'hui, la Chambre, après la deuxième lecture des projets de loi 11, 10 et 8, reprenne le débat ajourné sur la motion d'adresse en réponse au discours du trône.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 11, *Loi modifiant la Loi sur les normes d'emploi*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 11 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 11, *Loi modifiant la Loi sur les normes d'emploi*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 10, *Loi modifiant la Loi sur la prévention des incendies*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 10 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 10, *Loi modifiant la Loi sur la prévention des incendies*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 8, *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. Kenny, vice-président, assume sa suppléance.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 8 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 8, *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

L'Assemblée reprend le débat ajourné sur la motion proposée par M. B. LeBlanc, appuyé par M^{me} M^{ac} Alpine-Stiles, dont voici le texte :

que l'adresse dont le texte suit soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur pour le remercier humblement du gracieux discours qu'il lui a plu de faire à l'Assemblée législative :

Fredericton (N.-B.)
le 27 novembre 2007

À Son Honneur,
l'honorable Herménégilde Chiasson,
lieutenant-gouverneur de la province du Nouveau-Brunswick

Qu'il plaise à Votre Honneur,

Nous, sujets très dévoués et loyaux de Sa Majesté, membres de l'Assemblée législative de la province du Nouveau-Brunswick, qui tient maintenant séance, prions respectueusement Votre Honneur d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours que vous nous avez fait et nous assurons à Votre Honneur que toutes les questions dont nous serons saisis durant la session feront l'objet de notre attention et de notre étude les plus diligentes.

Le débat se poursuit. Après un certain laps de temps, M. Fraser, autre vice-président, assume la suppléance à la présidence de la Chambre.

Après un certain laps de temps, l'hon. M. Murphy invoque le Règlement; il soutient que M. Harrison (Hampton-Kings) a employé un langage non parlementaire en qualifiant le premier ministre d'« arrogant ». Le président suppléant déclare qu'il examinera le hansard et rendra compte à la Chambre de ses conclusions si nécessaire.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence.

Le débat se poursuit. Après un certain laps de temps, le président interrompt les délibérations et annonce à la Chambre qu'il est l'heure de lever la séance.

La séance est levée à 18 h.